

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 508

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Janvier 2009

« Il faut tenir compte aussi de ce fait nouveau : c'est que la littérature et la presse ont été envahies par des personnes très incultes, qui se servent de notre langue comme d'un outil dont elles n'ont jamais appris l'usage. »

(André Thérive)

Anxiogène

« Sarkozy ne considère pas pour autant avoir prononcé à Toulon un discours anxiogène » nous confie un quotidien français.

Cet adjectif bâtard, d'apparition récente (1968), est formé du latin *anxius* et du grec *genos*. Terme de psychologie, il désigne ce qui suscite l'anxiété, l'angoisse, la crainte, l'inquiétude.

Ce terme, adopté par tous les dictionnaires usuels, ne devrait s'appliquer qu'au seul domaine de la psychologie et ne pas remplacer inutilement *inquiétant*, *angoissant*, *alarmant*, *menaçant*.

Ah ! Mais... *anxiogène*, ça vous a tout de même une autre allure.

(Défense du français, N° 508, janvier 2009)

Avent

L'approche de Noël a multiplié les références aux préparatifs de l'avent, aux calendriers de l'avent.

En latin *adventus* « arrivée, avènement », d'où en latin chrétien « venue du Christ », l'*avent*, célébré dès le VI^e siècle, désigne la période de quatre semaines entre le 27 novembre et le 3 décembre. Au Moyen Âge, c'était une période de pénitence et d'abstinence analogue au carême.

Bien qu'orthographié avec A majuscule dans la plupart des ouvrages religieux, ce mot doit s'écrire avec une *minuscule*. Il ne s'agit pas d'une fête comme Noël, Pâques, l'Ascension, mais d'un temps, d'une période de vie religieuse comme le carême, le ramadan.

(Défense du français, N° 508, janvier 2009)

« Blockbuster »

« Ma politique des blockbusters est un échec. » On se plaît à espérer que ce titre relevé dans un quotidien lausannois aura été compris par ses lecteurs.

Cet anglicisme, récemment introduit dans le Petit Larousse, désigne *a*) une bombe de gros calibre ; *b*) un film à grand succès... qui fait l'effet d'une bombe. Production à gros budget destinée à produire des profits record. *Superproduction*. Film ou livre constituant l'élément moteur d'une production cinématographique ou littéraire. *Locomotive*. Recomm. off. : *grosse machine*.

(Défense du français, N° 508, janvier 2009)

Collatéral

Adjectif emprunté au latin médiéval *collateralis* « qui se trouve à côté de », « parent en ligne directe ». Est employé en médecine (nerf collatéral), en architecture (nef collatérale), en géographie (points cardinaux collatéraux), en droit (parents collatéraux).

L'actualité nous inflige une acception nouvelle, qui se répand de façon anarchique dans les médias, où elle est utilisée dans le cadre d'opérations militaires : frappes collatérales, dégâts collatéraux, victimes collatérales, etc.

Sans être condamnable, cette acception pourrait être souvent remplacée, avec plus de précision, par : *à côté de*, *auprès de*, *en dehors de*, *sur le flanc de*, *à proximité de*, *au voisinage de* ; *avoisinant*, *concomitant*, *alentour* ; *annexe*, *secondaire*, *accessoire*, *parallèle*, *proche*, *voisin*, etc.

(Défense du français, N° 508, janvier 2009)

Complétude

Non, il ne s'agit pas là d'un calque de « bravitude », de « royale » extraction.

Ce mot désigne, en logique et en mathématiques, le caractère complet d'un énoncé, d'un ensemble ; ce qui est complet, achevé. Propriété d'une théorie déductive consistante où toute formule est décidable.

Le Dictionnaire historique de la langue française (Robert) date le néologisme de 1928. Mais Antonin Artaud l'avait déjà utilisé en 1923 : « [...] la complétude viendra du redressement des torts sociaux et moraux et de leurs prolongements. »

N'est pas mentionné dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française.

(Défense du français, N° 508, janvier 2009)

« Deadline »

Ce terme anglais (litt. « ligne de mort ») désignait à l'origine la ligne entourant une prison, au-delà de laquelle les gardiens tiraient sans sommation.

Adopté par certains médias dans le sens de « limite, délai à ne pas dépasser », ce mot n'a pas encore fait son apparition dans les dictionnaires de langue française. Excellente raison de l'éviter, d'autant qu'il peut être aisément remplacé par : *date butoir*, *dernier délai*, *échéance*, *point limite*, *point de non-retour*, *heure ou jour limite*.

(Défense du français, N° 508, janvier 2009)